



Les meules à Môle

Il va faire une observation pleine d'intérêt en comparant l'organisation pastorale de nos montagnes de Savoie avec celles de la Suisse : « La plupart des montagnes de la Suisse appartiennent à de riches propriétaires ou à des communautés qui les amodient à des entrepreneurs. Ceux-ci réunissent en un seul troupeau jusqu'à 200 vaches qu'ils louent çà et là pour l'été seulement, et ils font le beurre et le fromage comme en manufacture dans de grands bâtiments destinés à cet usage. Le Môle au contraire, appartient à des paroisses dont chaque Communié² a le droit de faire paître ses vaches sur la montagne et d'y établir un chalet. On ne voit donc point, sur le Môle, de grands établissements, mais un nombre de petits troupeaux et de petits chalets. »

Plus loin De Saussure, en observateur attentif, nous livre un récit fort intéressant sur le labeur des alpagistes.

« Ceux de la communauté de La Tour élevée d'environ 530 toises au-dessus de notre lac, sont distribués à distance à peu près égale sur la circonférence d'une très grande prairie. Cette prairie est fermée d'une bonne clôture, pour que les bestiaux ne puissent pas aller gâter l'herbe. Quand cette herbe a pris tout son accroissement, on la fauche, on la fait sécher, on l'entasse en grandes meules pyramidales bien serrées. On laisse ces meules sur la place, lors même que les froids de l'automne chassent les troupeaux et leurs gardiens dans des pâturages plus voisins des plaines : mais enfin quand l'hiver est venu, et que la montagne est bien couverte de neige, on

choisit un beau jour, toute la jeunesse du village monte à la montagne, renferme ce foin dans de grandes « coëffes » de filets faites avec des cordes : on leur donne la forme de boules, et on fait rouler ces boules du haut de la montagne en bas avec une gaieté et un plaisir que l'on rencontre rarement dans les fêtes les plus brillantes. »

Puis il trace une description scrupuleuse des chalets et surtout de l'attitude des bergers du Môle. « Les chalets qui bordent ces prairies sont de petites huttes dont les murs très peu élevés ne sont pour la plupart que des pierres sèches. Tout le rez-de-chaussée de chacun de ces petits édifices ne forme qu'une seule pièce dont une moitié sert d'abri au bétail, et l'autre à ses gardiens ; la crèche, haute de 18 pouces, sépare les vaches de leur maîtres ; elles y sont attachées, et ont ainsi leur tête dans la cuisine où se tiennent les bergers. Cette même crèche sert de sofa à la bergère du Môle, qui se trouve ainsi vis-à-vis de son feu, assise entre les têtes de ses vaches ; elle les caresse dans ses moments de loisirs, passe ses bras par-dessus leur col, et forme des tableaux dignes des Téniers. Le feu brûle contre la muraille, une cheminée serait une superfluité dispendieuse, la fumée sort par les joints des murs et du toit. Une potence de bois tournante supporte la petite chaudière dans laquelle on fait le fromage, et après que l'on en a tiré, on fait de nouveau bouillir une partie du petit lait avec une présure plus forte qui en sépare une seconde espèce de fromage compact que l'on nomme « Sérail » ou « Sérac ». Le reste du petit

2 - On appelle « Communiés », ceux qui ont droit aux biens de terre, qui appartiennent en commun, aux anciens habitants d'une paroisse.